

Maisons-Alfort, le 23 novembre 2000

LE DIRECTEUR GENERAL

Saisine n° 2000-SA-0268

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet de décret relatif aux extraits de café et aux extraits de chicorée

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 27 octobre 2000 d'une demande d'avis sur le projet de décret en Conseil d'Etat portant application du code de la consommation relatif aux extraits de café et aux extraits de chicorée.

Le projet de décret suscité n'appelle pas, en lui-même et sur le plan de l'évaluation des risques sanitaires et nutritionnels des aliments destinés à l'homme ou aux animaux, de remarques particulières de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Le Directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Martin HIRSCH

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANCAISE